

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DDEEES 219 Subvention à l'association « Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode »
(8.000 euros).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose
l'attribution d'une subvention à l'association « Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode » ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association « Maison Méditerranéenne des
Métiers de la Mode » 11 La Cannebière à Marseille 13001 (2012 DDEEES 219, Dossier N° 2012_04986,
Tiers n° X08931, n° Simpa : 47022)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne de
subvention VF 55003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012.